



CROIX BLEUE DES ARMÉNIENS DE FRANCE

Յ ՕԳՆՈՒԹԵԱՆ ՄԻՈՒԹԻՒՆ

HUMANITAIRE · SOCIAL ·
CULTUREL · BOURSES ·
COLONIE DE VACANCES ·
PARRAINAGES

Le 12 décembre 2022, l'Azerbaïdjan établissait un blocus sur les 120 000 Arméniens du Karabakh dont 30 000 enfants qui les privait totalement d'approvisionnement alimentaire, sanitaire, énergétique. Pendant 9 mois la population et les Autorités de cette région historiquement arménienne (c'est à Amarass au Karabakh en 321 qu'a été inventé l'alphabet arménien) ont fait face en rationnant la nourriture et en ne vivant qu'avec 2 heures d'électricité et de chauffage par jour.

Pour mémoire rappelons que cette région qui faisait partie de la République d'Arménie de 1918 a été rattachée arbitrairement à l'Azerbaïdjan en 1921 par Staline sous la forme d'une République autonome et a déclaré son indépendance de l'URSS, comme les autres Républiques, sous la forme d'un référendum d'auto-détermination le 2 septembre 1991. Après avoir remporté une première guerre contre l'Azerbaïdjan en 1994, le Karabakh a été massivement attaqué en septembre 2020 dans une nouvelle guerre où elle a perdu 75% de son territoire et dans laquelle 4000 jeunes de 18 à 25 ans ont perdu la vie, laissant 10 000 blessés à vie et déjà près de 40 000 déplacés.

Depuis le 23 avril 2023, l'Azerbaïdjan a établi un check point illégal dans le corridor de Latchine seule route permettant le passage des soldats de maintien de la paix russe et de la Croix rouge internationale pour évacuer les malades les plus graves. L'Azerbaïdjan n'a jamais cessé non plus ses tirs sur les paysans pour les empêcher de réaliser les travaux des champs. L'objectif était clair : affamer la population pour la forcer à partir et réaliser ainsi un nettoyage ethnique de cette région.

Les 19 et 20 septembre 2023, l'Azerbaïdjan a lancé de nouveau une attaque à grande échelle sur le Karabakh faisant près de 200 morts et environ 1000 disparus selon le défenseur des droits de l'Homme du Karabakh. Un cessez le feu a été signé sous l'égide de la Russie avec les autorités du Karabakh qui prévoit le désarmement de tous les militaires et la remise de leurs armes aux forces de maintien de la paix russe. Par ailleurs, des discussions ont commencé pour permettre à l'Azerbaïdjan de prendre le contrôle total du Karabakh. Ce qui n'avait pas été réussi par la famine a été conquis par la force brutale. Depuis le cessez-le-feu du 26 septembre plus d'un tiers de la population arménienne a d'ores et déjà quitté le territoire pour rejoindre l'Arménie qui est en passe de connaître l'une des pires catastrophes humanitaires de son histoire depuis le tremblement de terre de 1988 qui avait fait 50 000 morts.

Le 25 septembre, les dirigeants turcs et azerbaïdjanais réunis pour fêter la victoire affirmaient clairement que la prochaine étape est la conquête du Sud de l'Arménie à savoir les régions du Syunik et du Gerarkounik pour assurer la continuité territoriale entre la Turquie et l'Azerbaïdjan, dans le rêve panturc mis en place déjà en 1915 par les auteurs du génocide des Arméniens dans l'Empire ottoman qui a fait 1 500 000 morts.

Pour Luis Moreno Ocampo, premier procureur de la Cour Pénale Internationale et pour le conseiller spécial du secrétaire Général de l'ONU, Juan Ernesto Mendez ce qui se passe au Karabakh ne peut être qualifié que de génocide à l'encontre des 120 000 Arméniens du Karabakh.

La France, comme de nombreux pays dans le Monde, a condamné l'agression de l'Azerbaïdjan sur le Karabakh. Pour autant aucune mesure concrète n'a été prise pour venir en aide à l'Arménie et aux Arméniens.

Notre homologue en Arménie, la Croix de Secours arménienne, ou HOM accueille de nombreuses familles ayant quitté l'Artsakh sans nourriture, sans logement, sans aucun bien et qui se trouvent aujourd'hui dans le plus grand dénuement. La Croix bleue des Arméniens de France a déjà envoyé 20 000 € en Arménie pour que nos membres sur place fournissent tous les biens de première nécessité à ces familles, souvent des femmes, des enfants ou des personnes âgées.

C'est notre devoir à tous de soutenir les plus faibles, ce que notre association s'efforce de faire depuis sa création en 1928

Association laïque loi 1901
Reconnue d'utilité publique
Siège social : 17 rue Bleue 75009 PARIS
Tél.: 33(0)1 53 34 18 18
E-mail : cbaf@wanadoo.fr
www.croixbleue-france.com
Siret : 403 321 862 00019